



Montreuil, le 30 septembre 2021

Monsieur Christophe FANICHET
Président, directeur-général
SNCF Voyageurs
9 rue Jean-Philippe Rameau
93200 SAINT-DENIS

Objet : Demande de concertation immédiate

Monsieur le Président,

Lors d'une conférence de presse organisée ces derniers jours, la SNCF a présenté les contours d'une nouvelle offre sur le périmètre Voyages SNCF, dans le cadre du projet « OSLO », désormais appelé « OUIGO vitesse classique ».

Si la fédération CGT n'est pas opposée à une offre longue distance sur ligne classique en complémentarité avec les dessertes TGV, en revanche les choix opérés par la direction de l'entreprise sont pour le moins contestables et scandaleux.

En effet, l'option de lancer une offre en « service librement organisé » ouvre la voie à l'abandon progressif de la convention TET et du rôle de l'État, qui est l'autorité organisatrice des transports d'intérêt national.

Par ailleurs, le choix d'une filiale pour mettre en place cette nouvelle offre est tout aussi scandaleux, car reposant essentiellement sur la remise en cause du cadre social en vigueur au sein du GPU, ainsi que des contours des métiers à travers une polyvalence exacerbée.

D'ailleurs, le fait d'avoir une certification de sécurité propre à la filiale permettrait en réalité d'avoir des règles d'exploitation différentes et notamment d'adopter le « 100 % bord » d'ailleurs préconisé dans le rapport sur les TET publié dernièrement par le Gouvernement.

Cette politique menée à marche forcée ne répond pas à un service public de qualité, pire elle accentue le morcellement du système ferroviaire en une myriade de PME du rail, faisant peser par ailleurs un risque accru sur la sécurité des circulations.

Ce « modèle économique », directement inspiré du système *low-cost*, viendrait inmanquablement dégrader les conditions de vie et de travail des cheminots de cette filiale qui opérerait dans un premier temps deux relations de jour entre Paris et Nantes et Paris Lyon. Le *dumping* social et la polyvalence en sont les principaux leviers.

Pour la Fédération CGT des Cheminots, cette nouvelle offre peut parfaitement être assurée par la SNCF, comme c'est le cas d'ailleurs actuellement pour OUIGO.

Enfin, le montage envisagé pose de nombreuses questions, pour lesquelles nous attendons des réponses précises, et notamment les points suivants :

- Certains cheminots pourraient-ils être détachés, d'autres mis à disposition ?
- Des prestations au sol seraient-elles contractualisées avec les autres activités de la SNCF ?
- Quelles règles sociales et de rémunération pour les personnels embauchés directement par cette filiale ?
- Que deviennent les agents d'IC ayant participé à la conception de l'offre ?



- Quels sont les ateliers du matériel qui assureront la maintenance du parc de locomotives et de voitures, et les niveaux de maintenance réalisés sur chaque site ?
- Pourquoi une filiale de SNCF Voyages Développement ?
- La filialisation de OUIGO est-elle la prochaine étape ?
- Quelles sont les règles applicables en particulier sur le temps de travail ?

C'est pourquoi, la Fédération CGT des Cheminots vous dépose, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, une Demande de Concertation Immédiate sur les revendications suivantes :

- Abandon du projet de filialisation de l'offre ligne classique ;
- Abandon des polyvalences induites notamment par le modèle « 100 % bord » et des formations au rabais envisagées ;
- Maintien des facilités de circulation actifs/ayants droits/retraités à bord de ces trains.

Pour la Fédération CGT des Cheminots, le projet OSLO est inacceptable !

La SNCF doit au contraire être renforcée pour répondre aux besoins du service public, tout en garantissant des conditions sociales et de travail, le respect des métiers et la sécurité des circulations.

Dans l'attente d'être reçus, soyez assuré Monsieur le Président de nos salutations respectueuses,

Cyril CAPDEVIELLE

Secrétaire Fédéral

Copie à Monsieur François Nogué, DRH Groupe.

